

Antennes 5G illégalement activées

**Si vous apportez des modifications à la construction de votre maison sans autorisation officielle, vous êtes en infraction avec la loi. Vous recevrez une amende, vous serez puni ou vous devrez rétablir l'état initial ! Mais pourquoi les opérateurs d'antennes de téléphonie mobile sont-ils traités différemment par ces mêmes autorités ? Les failles de la loi sont-elles délibérément exploitées pour contourner les permis de construire ? Peut-on se défendre contre cette pratique ? Cette émission révèle que de telles incohérences sont manifestement monnaie courante !**

De quoi s'agit-il ?
Dans son arrêt définitif du 21 août 2023, le Tribunal administratif de Berne a statué, suite à une plainte, qu'il n'existait pas de base légale pour l’activation d'une antenne de téléphonie mobile 5G adaptative avec facteur de correction sans nouvelle demande de permis de construire et sans publication publique. Il a annulé la décision de l'instance précédente, qui indiquait que, pour les antennes 5G adaptatives, aucune demande de permis de construire ni aucune publication publique n'était obligatoire. L'instance précédente doit clarifier cette question en détail et la réévaluer. Avec ces antennes adaptatives dotées d’une puissance d'émission accrue, des expositions aux rayonnements jusqu’à trois fois plus élevées que ce qui est autorisé, pourraient se produire, et ce, de manière limitée dans le temps et dans l'espace. Il convient de vérifier où et dans quelle mesure l’exposition aux rayonnements se produit. Rien que dans le canton de Berne, 386 antennes ont été omises. Elles émettent donc des rayonnements d'une intensité inconnue sans aucune base légale.
La lettre des organisations mentionnées indique :

"Comme vous pouvez le constater sur la liste, des antennes adaptatives ont été mises en service de manière illégale aussi dans votre commune, sans demande de permis de construire ni publication avec le facteur de correction."

Elles demandent aux communes, en tant qu'autorité compétente en matière de police du bâtiment, de veiller d'office au retour à la légalité des antennes exploitées illégalement. Si les communes ne donnent pas suite à cette demande, les organisations se réservent le droit de porter plainte au pénal pour abus d’autorité et pour favoritisme envers le secteur de la téléphonie mobile.
Ces incidents soulèvent quelques questions. Dans le cas des antennes 5G, des failles dans les dispositions légales de l'État de droit suisse auraient-elles été exploitées pour contourner le droit d'opposition de la population concernée ?
Les modifications techniques des stations émettrices ont-elles été effectuées sans permis de construire, avec la pensée "on verra bien si quelqu'un s'en aperçoit et s'y oppose" ?
Le lobby de la téléphonie mobile, puissant sur le plan financier et influent, a-t-il obtenu l'accord des autorités pour le développement des antennes et l’activation de la 5G sans la clarification nécessaire des niveaux de rayonnement ? Ce schéma est-il systématique, puisqu'il ne s'agit apparemment pas d'un cas isolé ? Cette pratique ne devrait-elle pas faire l'objet d'une enquête et révélée dans toute la Suisse ?

Comme Kla.TV l'a déjà documenté dans de nombreuses émissions, le thème de la téléphonie mobile montre malheureusement une fois de plus à quel point les droits démocratiques du peuple sont trahis par les élites économiques et de pouvoir. Les bénéficiaires du lobby de la téléphonie mobile semblent être très conscients des effets négatifs et nocifs du rayonnement 5G, et empêchent toute possibilité de résistance de la part de la population. Même les représentants élus du peuple font souvent partie du réseau des cercles de pouvoir mondiaux et sont soumis à leurs diktats.

Prenons l'exemple des mesures prises pendant la pandémie du Covid. Sous le prétexte de la protection de la santé, l'humanité entière a dû apprendre comment le droit en vigueur a été abrogé, pour ainsi dire, du jour au lendemain. Et ceux qui invoquaient le droit à l'intégrité physique, à la liberté d'expression, à la liberté de réunion, à la liberté économique, garantis par la Constitution, étaient exclus, diffamés, discriminés, voire poursuivis en justice. Malgré la défaillance de la politique et des autorités, documentée par des preuves, et malgré des plaintes en suspens, la justice n'a rendu pratiquement aucun jugement. On parle aujourd'hui à juste titre de "faillite juridique".
Reconnaissez-vous les fils rouges qui mènent jusqu’à la Grande Réinitialisation ? Apprenez-en plus sur l'état d'avancement de la dépossession totale et progressive des êtres humains et sur la manière dont elle est promue et poursuivie - souvent de manière cachée et avec des mots bienveillants. Regardez les émissions de Kla.TV sur cette thématique sur www.kla.tv/expropriation.
En cas d'infraction à la loi lors de l'exploitation d'antennes de téléphonie mobile, le peuple a toujours la possibilité de se défendre et de s'élever contre cette violation. Ne restez pas silencieux en cas de violation du droit, mais élevez également votre voix

**de mfg**

**Sources:**

Communiqué de l'association WIR:
<https://www.vereinwir.ch/baupolizeiliche-anzeige-gegen-den-betrieb-von-mobilfunkanlagen-ohne-baubewilligung/>

Liste des émetteurs illégaux dans le canton de Berne : <https://www.vereinwir.ch/wp-content/uploads/2024/02/Excel-Liste-AUE-MF-Anlagen-im-Kanton-BE.xlsx>

Lettre de l'Office de l'environnement et de l'énergie de Berne avec liste de pièces jointes :
<https://www.vereinwir.ch/wp-content/uploads/2024/02/Brief-und-Liste-von-AUE-mit-386-rechtswidrig-in-Betrieb-genommenen-MF-Anlagen-im-Kanton-BE1.pdf>

Arrêt du Tribunal administratif du canton de Berne du 21 août 2023, n°100.2021.300U :
<https://www.vg-urteile.apps.be.ch/tribunapublikation/?dec=cd56707476c14d6aa8289a74ba5856fa&index=VG&locale=de>
Ticket:
SE-1212

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#5G-TelephonieMobile - 5G- Téléphonie mobile - [www.kla.tv/5G-TelephonieMobile](https://www.kla.tv/5G-TelephonieMobile)

**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung%26lang%3Dfr)

*Licence:  Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.